

Étude de cas 4

La taxe carbone n'est pas un bon moyen pour le Canada de lutter contre les changements climatiques.

Cet exercice a été mis à jour le 12/02/2025.

Contexte

Le système fédéral de tarification du carbone - connu sous le nom de taxe carbone - suscite de vifs débats depuis son adoption en 2018. Mais qu'est-ce que c'est exactement?

La taxe carbone est une mesure de protection de l'environnement qui consiste à mettre un prix sur la pollution. Son objectif est de créer un *désincitatif* à l'achat de produits qui contiennent du carbone (p. ex. : l'essence). Pour ce faire, le gouvernement fixe un prix qui doit être payé pour chaque tonne de carbone émise.

Il existe deux types de tarification du carbone :

- la tarification industrielle, qui s'applique aux grandes industries. Ces dernières doivent payer une part de leurs émissions de gaz à effets de serre;
- la tarification sur les combustibles, qui s'applique aux achats de combustibles fossiles.

C'est cette dernière qui affecte plus directement les particuliers en faisant augmenter le prix de l'essence, du diesel, du propane et du gaz naturel, notamment. La tarification industrielle a également un impact *indirect* sur les consommatrices et les consommateurs : afin de compenser le coût de la taxe carbone, les entreprises augmentent le prix de leurs biens et de leurs services. [Statistique Canada estime que la tarification du carbone a augmenté le prix des aliments d'environ 0,3 % depuis son entrée en vigueur en 2019.](#)

En augmentant les prix de certains produits polluants et en obligeant les industries à payer pour leurs émissions, le gouvernement souhaite forcer les gens et les entreprises à adopter des comportements et des modes de production plus respectueux de l'environnement.

Le système fédéral de tarification du carbone prévoit un système de redistribution : la Remise canadienne sur le carbone (RCC). Il s'agit d'un montant versé aux particuliers et aux familles pour les aider à compenser ce qu'ils paient en taxe carbone*. Les paiements varient selon différents facteurs : la province, la taille du ménage et le fait d'habiter ou non en zone rurale.

[Le directeur parlementaire du budget affirme](#) que 8 ménages sur 10 reçoivent actuellement plus de remises qu'ils ne paient en taxe carbone. Il affirme toutefois aussi que la taxe carbone a un effet global sur l'économie (sur les activités économiques, sur l'emploi, etc.), de sorte qu'à long terme, le gain des remises deviendrait nul pour la plupart des ménages.

La Colombie-Britannique (depuis 2008) et le Québec (depuis 2013) possédaient déjà un système de tarification du carbone avant l'entrée en vigueur du système fédéral - ils ne sont pas soumis à la taxe carbone fédérale. Les provinces et territoires qui ne possédaient pas de système de tarification du carbone ont dû adopter le système fédéral en 2019. Depuis, les

premières et premiers ministres de plusieurs provinces ont plaidé en faveur de l'abrogation de la taxe carbone.

Les personnes qui s'opposent à la taxe carbone peuvent avancer « que le jeu n'en vaut pas la chandelle », c'est-à-dire que l'impact de la taxe carbone sur l'environnement est trop faible pour justifier son impact sur le coût de la vie, dans un contexte où le Canada traverse déjà une crise. Les personnes qui soutiennent la taxe carbone peuvent quant à elles souligner que cet impact est somme toute faible et/ou qu'il est compensé par le système de remises, et que faire face à la crise climatique exige des sacrifices.

Des alternatives ou des changements à la taxe carbone ont été proposés, par exemple le fait de retirer la tarification sur les combustibles, mais de conserver la tarification industrielle. Toutefois, l'on ne sait pas si une autre politique remplacerait la taxe carbone si elle était abandonnée.

Pour en savoir plus

- [Encyclopédie canadienne | Tarification du carbone au Canada](#)
- [Radio-Canada | La taxe carbone, comment ça marche?](#)
- [La Presse | Ce qu'il faut savoir sur la hausse de la « taxe carbone » au pays](#)
- [Radio-Canada | Analyse : La très mal-aimée taxe carbone](#)

Le savais-tu?

* Huit provinces sont concernées par la RCC. La Colombie-Britannique et les Territoires du Nord-Ouest possèdent leur propre système de tarification du carbone et leur propre système de remises. Le Québec possède également son propre système de tarification (un marché du carbone) et réinvestit directement les revenus dans la lutte contre les changements climatiques. Le Yukon et le Nunavut utilisent le système fédéral de tarification du carbone, mais distribuent eux-mêmes les remises à leurs résidentes et leurs résidents.